

Alerte à nos régimes!

Volume 2, numéro 1, 26 mars 2008

ISSN 1916-1646

« Alerte à nos régimes! » est un nouveau journal électronique disponible dans la section retraite du site Internet de la FTQ. Vous pouvez aussi vous abonner sur ce même site.

DOSSIER BIRMANIE

BIRMANIE : Une répression sanglante

Le monde entier a été témoin, en septembre 2007, de la répression sanglante des manifestations de la population birmane par la junte militaire au pouvoir.

La population manifestait son désespoir suite à une hausse importante du prix des transports, de l'essence et des denrées de première nécessité. Cette répression d'une manifestation pacifique est inacceptable. D'autant plus qu'elle fut menée par un des gouvernements les plus corrompus et des plus répressifs de la planète. Human Rights Watch, dans un rapport suivant les événements, établit à plusieurs centaines de disparus, de blessés et de morts (<http://hrw.org/doc/?t=asia&c=burma>). Nous sommes loin de la dizaine de victimes reconnues par le régime.

Les moines bouddhistes, symbole de la non-violence, furent à l'avant-scène des manifestations et ils furent aussi les principales victimes de la répression gouvernementale. Toujours selon Human Rights Watch, c'est par milliers que les moines furent arrêtés et mis en détention dans plusieurs camps à travers le pays.

Les réactions à cette répression furent nombreuses. Human Rights Watch a plaidé pour de fortes sanctions bancaires et commerciales de la part de l'ONU et de ASEAN (Organisation des pays de l'Asie du Sud-est) contre le gouvernement birman et les militaires de la junte. La Confédération syndicale internationale (CSI), à laquelle la FTQ appartient, a adopté en décembre 2007 une résolution en deux volets sur la Birmanie. Cette résolution demande le retrait des entreprises de Birmanie et l'arrêt de toutes relations commerciales. La résolution appelle aussi les affiliés à supporter les actions prises par les caisses de retraite de leur membre.

Sommes-nous investisseurs en Birmanie?

C'est ce que chacun d'entre nous doit se poser comme question. La Birmanie étant très riche en ressources naturelles, de nombreuses compagnies font des affaires dans ce pays (voir liste sur le site de la FTQ). Parmi les plus connues, notons la compagnie américaine **Chevron** et la française **Total**. Ces deux pétrolières, comme bien d'autres, aident la junte militaire à se maintenir en place en versant des redevances au gouvernement birman. C'est à partir de ces sommes que certains généraux ont construit leur richesse personnelle. À des niveaux divers, nos caisses de retraite sont investies dans les entreprises présentes en Birmanie. Nous le savons par l'analyse faite des portefeuilles de plusieurs gestionnaires d'actifs canadiens. Plusieurs sont investis dans les grandes compagnies américaines, certains sont même investis dans les plus petites comme Sinopec (Hong Kong).

La valeur des investissements canadiens dans des firmes de la taille de Chevron et de Total est cependant marginale. Cependant, ces actifs additionnés des actifs de nos consoeurs et confrères américains ou européens et de ceux des caisses de retraite en provenance de tous les pays du monde constituent une partie importante sinon majoritaire de l'avoir de ces compagnies. Nous en sommes souvent les ultimes propriétaires.

À titre de membre de comité de retraite que pouvons-nous faire?

L'investissement en Birmanie n'est pas sans risque. L'investisseur s'expose à des impacts sur sa réputation, ses finances et même juridiques. À titre d'actionnaires de ces compagnies, vous avez le droit et même le devoir de questionner la gestion faite de ces risques. Une mauvaise gestion de ces risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur de vos placements.

Étape 1 : Vous pouvez questionner votre gestionnaire de Fonds sur la possession ou non dans son portefeuille de compagnie ayant investi en Birmanie. Si oui, comment évalue-t-il son exposition aux différents risques liés aux compagnies investissant dans ce pays? Quelles mesures adopte-t-il pour gérer les risques liés à ces pays?

Étape 2 : Vous pouvez aussi rendre publique votre position sur la Birmanie. Un communiqué de presse dans les médias de votre région peut sensibiliser la population sur la situation en Birmanie.

Étape 3 : Comme syndicat, vous pouvez communiquer votre position aux membres de votre régime de retraite. Il est intéressant de partager avec vos membres les réflexions que vous avez eues au comité de retraite sur le dossier de la Birmanie. Cela permet de les sensibiliser à cet enjeu et de les informer sur votre rôle de fiduciaire. Vous pouvez demander de faire une présentation à la prochaine assemblée syndicale ou encore publier un article dans le journal local.

Étape 4 : En tant qu'actionnaire vous pouvez vous adresser directement aux entreprises présentes en Birmanie. Vous pouvez leur écrire une lettre exprimant votre malaise face à leur présence dans ce pays. Vous pouvez aussi faire une proposition d'actionnaire à leur assemblée annuelle.

Étape 5 : Échanger avec vos collègues membres d'autres comités de retraite sur les actions que vous avez prises dans le cadre de cette campagne. Ces échanges permettront à tous et toutes d'améliorer leurs interventions lors de campagnes de militantisme d'actionnariat.

La Confédération syndicale internationale : Une résolution sur la Birmanie

En décembre dernier, la CSI adoptait une résolution sur la situation en Birmanie (résolution disponible sur le site de la FTQ). Cette résolution demandait :

- le retrait des entreprises et l'arrêt de toutes relations commerciales avec la Birmanie;
- aux affiliés de soutenir toutes les actions prises dans ce sens par les caisses de retraite de leurs membres.

La FTQ est membre de la CSI.

Chronologie :

1962 – 1988 : La Birmanie est sous la coupe du général dictateur Ne Win.

1989 : Prise de pouvoir de la junte militaire.

1990 : Organisation d'élections libres gagnées par Madame Aung San Suu Kyi (qui a reçu par la suite le prix Nobel de la paix).

Ces élections ne furent pas reconnues par la junte militaire qui s'est maintenu au pouvoir.

Une adresse courriel à retenir

campagnebirmanie@ftq.qc.ca

Une campagne syndicale – Cela fonctionne :

Participer en grand nombre à cette campagne. Déjà depuis l'an 2000, les fédérations syndicales internationales demandent aux entreprises de cesser d'appuyer ce régime en injectant des millions de dollars d'investissement en Birmanie. La Birmanie est aussi reconnue pour avoir interdit tout mouvement syndical, de permettre le travail forcé et d'incorporer des enfants dans l'armée nationale. La présidente élue Aung San Suu Kyi, assignée à résidence, appuie cette campagne.

Et cela fonctionne. Depuis le début de la campagne, des compagnies importantes ont désinvesti de la Birmanie, notamment British American Tobacco, Texaco (États-Unis), Rolls-Royce (Royaume-Uni), IKEA (Suède) et du Canada Ivanoe Mines.

Pour plus d'informations :

- À la FTQ, auprès de Marie-Josée Naud, Denise Gagnon ou Réjean Bellemare au 514 383-8000 ou par courriel à : campagnebirmanie@ftq.qc.ca
- Ce document fut grandement inspiré des notes sur la Birmanie, préparées par SHARE (www.share.com), un partenaire de la FTQ.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

565, boul. Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000
Télécopieur : 514 383-8001
Site Web : www.ftq.qc.ca